

/SA  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 84-48 du 23 Janvier 1984

portant création d'un comité ad hoc chargé de finaliser le dossier du Centre Béninois d'Etude et d'Expérimentation du machinisme agricole.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

SUR décision de la Session Conjointe du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin et du Conseil Exécutif National tenue du 21 au 30 Décembre 1983,

DECRETE :

Article 1er. - Il est créé un comité ad hoc chargé de finaliser le dossier du Centre Béninois d'Etude et d'Expérimentation du machinisme agricole.

Article 2 :- Ledit comité est composé comme suit :

Président : Le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ou son représentant,

Membres : - Le Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche ou son représentant,

- le Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique ou son représentant.

Article 3. - Le comité a pour mission d'étudier, sous tous ses aspects, le problème d'Etude et d'Expérimentation du machinisme agricole et de faire des propositions concrètes au Conseil Exécutif National.

Article 4. - Le comité peut entendre toute personne dont les compétences lui paraîtront nécessaires au bon déroulement de ses travaux.

.../...

Article 5.- Le comité devra présenter les conclusions de ses travaux aux Conseil Exécutif National au plus tard le 29 Février 1984.

Article 6.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 23 Janvier 1984

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 2 SGG 4 Président et  
Membres 3 MDRAC-MFEFP-MPSAE 6.-